

SAUVEGARDE EXTERNALISÉE AVEC SERVEUR DEDIE

1 Conditions du Contrat

1-1 Par le présent contrat, JLM Solution Informatique s'engage à réaliser une sauvegarde journalière des données de la GPAO du client sur son serveur de sauvegarde ainsi que sur un serveur dédié au client mis à sa disposition en cas de besoin.

1-2 Le présent contrat n'est assuré que pour les clients adhérents.

2 Principe de Sauvegarde

2-1 La sauvegarde déportée s'effectue selon le principe suivant :

- Etape 1 : La sauvegarde des données de l'ERP est effectuée via internet sur le serveur de sauvegarde de JLM.
- Etape 2 : Un automate parcourt les fichiers de l'ERP enregistrement par enregistrement afin de détecter une éventuelle erreur structurelle.
- Etape 3 : Si aucune erreur n'est détectée à l'étape 2, les données sont stockées dans un espace réservé ainsi que sur le serveur dédié.

Si une erreur est détectée durant l'étape 1, un mail est envoyé aux responsables de la sauvegarde chez JLM Solution Informatique ainsi qu'aux clients.

Si cette erreur est détectée à l'étape 2 ou 3 seuls les responsables de sauvegarde chez JLM Solution Informatique reçoivent cette information.

3 Mise à disposition du serveur dédié et des données

3-1 En cas de panne du serveur client, JLM Solution Informatique s'engage à mettre à disposition le serveur dédié avec les données clients le plus rapidement possible :

- Dans la journée si la panne intervient avant 12h d'un jour ouvré.
- Le jour ouvré suivant pour une panne après 12h.

3-2 Les données du serveur dédié ainsi que les données mis à dispositions sont les dernières validées lors du processus de sauvegarde (Voir 2 Principe de sauvegarde)

3-3 Le serveur dédié est mis à la disposition du client durant toute la durée de la remise en état ou remplacement du serveur d'origine.

3-4 La sauvegarde externalisée se poursuit du serveur dédié vers le serveur de sauvegarde de JLM Solution Informatique.